

# TRAVAUX RD 769 CAUDAN

Mesures environnementales  
et écologiques



**Dossier  
de presse**

Novembre 2024

**Hôtel du Département**

**Contact presse :**

Sarah Le Borgne

02 97 54 82 11 / 06 31 47 42 60

[presse@morbihan.fr](mailto:presse@morbihan.fr)



## **Un développement équilibré du territoire**

# TRAVAUX RD 769 CAUDAN :

## MESURES ENVIRONNEMENTALES ET ECOLOGIQUES

Depuis le mois de septembre 2024, le Département du Morbihan a lancé les travaux d'aménagement de la section sud de la route départementale 769. L'opération correspond à la mise à 2x2 voies sur un tronçon de 3,8 km entre Lann Sévelin et Kergoal.

La circulation n'est pas interrompue mais les travaux entraînent des modifications temporaires de la circulation sur la route départementale et sur les accès à Caudan. Ce choix nécessite une programmation fine des interventions pour maintenir le trafic. Pour le Département, il s'agit de la poursuite d'un grand chantier visant à améliorer la connexion entre le sud de la Bretagne (bassin de vie de Lorient) et le Centre Bretagne, vers Roscoff. Une première section avait déjà été réaménagée en 2008 sur la commune de Cléguer, entre Kercado et St Quio. D'autres interventions ont eu lieu au Nord de Plouay avec la création de voies de dépassement en rampe et la sécurisation de carrefours.

Chaque jour au niveau de Caudan, entre 18 et 19 000 véhicules circulent sur cette voie dont les caractéristiques doivent être adaptées. L'enjeu est de sécuriser cet axe et d'en améliorer les conditions de circulation.



### La prise en compte des enjeux environnementaux

Ce projet s'intègre dans un développement équilibré du territoire, avec le souci de la cohérence et de la complémentarité de l'action publique. Il prend en compte les enjeux environnementaux, favorise les mobilités douces, notamment pour l'aménagement des continuités d'itinéraires cyclables ainsi que le covoiturage avec une nouvelle aire à l'échangeur de Kergoal.

Le réaménagement est réalisé en élargissant la voie existante afin de réduire les impacts globaux.

**Il intègre des considérations environnementales et écologiques, la protection des milieux naturels et des espèces**, la sécurité, les protections acoustiques et la mobilité, en accord avec les politiques départementales :

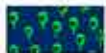
- Suppression des accès à niveau et rétablissement de la voie latérale de Kerustantin et de la desserte de l'exploitation bio des Vergers de Kergoal avec la construction d'un passage inférieur et d'un accès sécurisé.
- Remplacement de tous les ouvrages de traversée des cours d'eau par des cadres multifonctions avec reconstitution du lit mineur du ruisseau et banquettes de passage pour la petite faune.
- Réaménagement des pentes des cours d'eau pour favoriser le retour des espèces aquatiques.
- Restauration de deux zones humides : Kerantro et Kerustantin.

- Collecte et traitement des eaux de plateforme routière dans des bassins, empêchant le rejet direct des eaux de ruissellement dans les cours d'eau et permettant de réguler les rejets lors de fortes pluies.
- Restauration du cours d'eau traversant les marais de la Goden (Lanester) afin qu'il retrouve ses anciens méandres et dans l'objectif d'améliorer le fonctionnement écologique de la zone humide.
- Reboisement et plantation de haies à Langonnet et aux abords du projet, incluant des haies bocagères.
- Démolition et reconstruction du passage supérieur de St Joseph, avec l'aménagement d'une continuité cyclable dans le prolongement de la piste créée depuis la Montagne du Salut.
- Création d'une aire multimodale exploitée par Lorient Agglo à Kergoal Est.
- Intégration d'espace permettant le passage des randonneurs.

# LOCALISATION DES MESURES DE COMPENSATION NORD

## Mesures de compensation

### MC1 - Plantations favorables à l'avifaune nicheuse



Plantation - Bouvreuil pivoine



Plantation - Linotte mélodieuse

### MC2 - Création de gîtes artificiels dans les ouvrages hydrauliques



Ouvrages dédiés

### MC3 - Création de gîtes à chiroptères dans les arbres



Parcelles dédiés

### MC4 - Plantation de haies



Haie simple

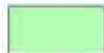


Haie triple

### MC5 - Compensation de zones humides



Site de Kerustantin



Site de Kerantro



Création de mares

### MC7 - Déplacement de cours d'eau



Création de cours d'eau

### Cours d'eau



Linéaires impactés



Existant -intermittent



Existant - permanent

### Aire d'étude



Orthophoto 2016 - E-Mégalis  
R.DESCOMBINS

### Mise à 2x2 voies RD769

0 0,0375 0,075 0,15 Km



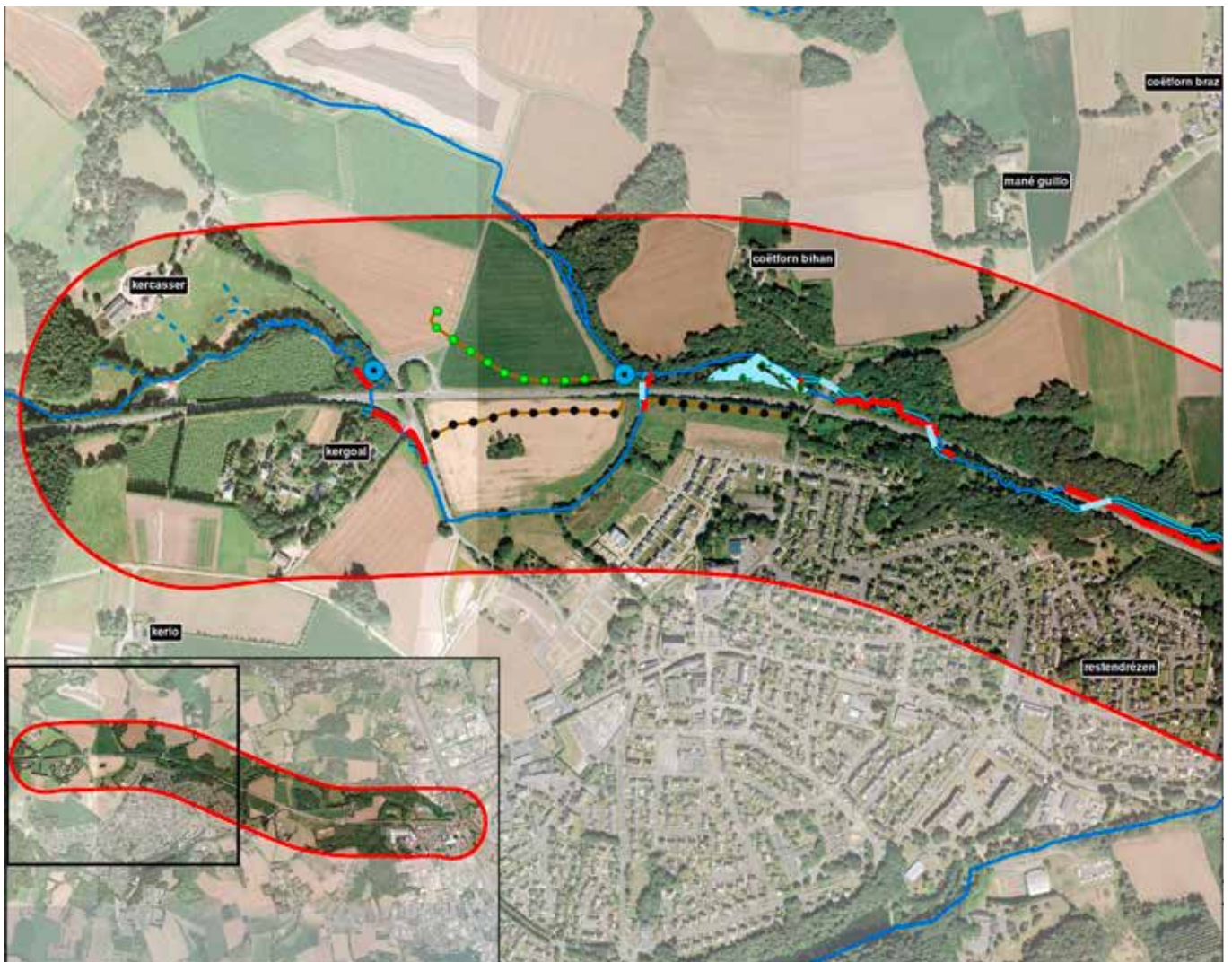
D55\_M\_comp\_N2.mxd

1:6 250

11/01/2022



Extrait du dossier de demande d'autorisation environnementale pages 259 et 260



Localisation des mesures de compensation- **NORD**



# LOCALISATION DES MESURES DE COMPENSATION SUD

## Mesures de compensation

### MC1 - Plantations favorables à l'avifaune nicheuse



Plantation - Bouvreuil pivoine



Plantation - Linotte mélodieuse

### MC2 - Création de gîtes artificiels dans les ouvrages hydrauliques



Ouvrages dédiés

### MC3 - Création de gîtes à chiroptères dans les arbres



Parcelles dédiés

### MC4 - Plantation de haies



Haie simple

 Haie triple

### MC5 - Compensation de zones humides



Site de Kerustantin



Site de Kerantro



Création de mares

### MC7 - Déplacement de cours d'eau



Création de cours d'eau

### Cours d'eau



Linéaires impactés



Existant -intermittent



Existant - permanent

Aire d'étude

Orthophoto 2016 - E-Mégalis  
R.DESCOMBIN



Mise à 2x2 voies RD769

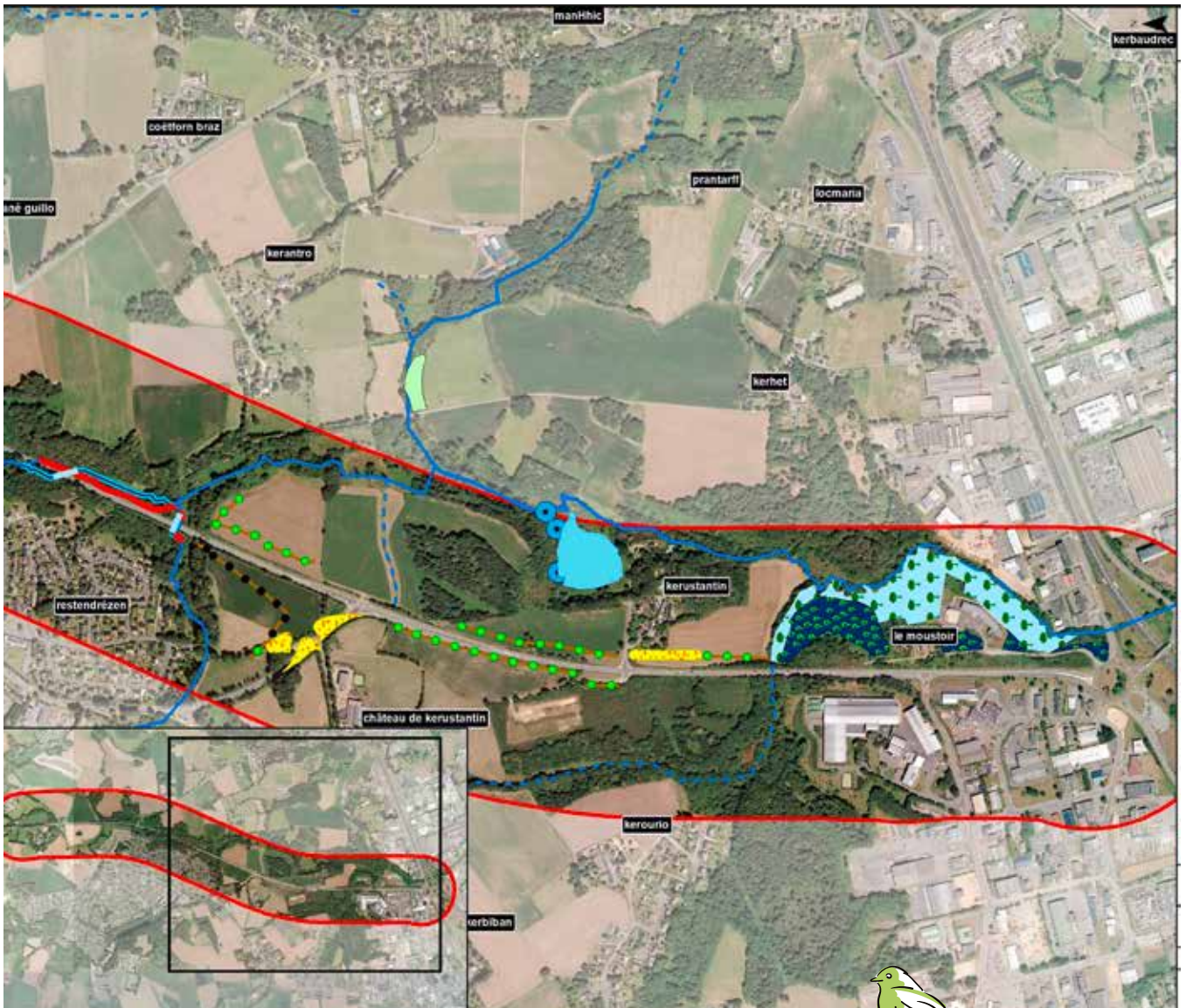
0 0,04730,095 0,19 Km



055\_M\_comp\_52.mxd

1:7 500

11/01/2022



Localisation des mesures de compensation- **SUD**

## MESURES DE BOISEMENTS

D'importantes mesures de boisements ou de reboisements sont prévues. Au total sur l'ensemble de l'opération, c'est 11,07 ha de boisement et 3818 m de haie (5718 m si on compte 3 fois la haie triple) qui seront implantés.

Ainsi les surfaces plantées sont de plusieurs natures :

### - Haie simple : 1650 m

### - Haies « habitats transit »

Ce type de haie correspond au milieu de vie de l'espèce (zone de reproduction, zone d'alimentation, zone de repos...). Il peut comprendre plusieurs habitats naturels : bouleau verruqueux, aulne glutineux, frêne, noisetier, saule roux, sureau noir et fusain.

### - Haies « habitats gîtes »

Entendu comme lieu où habitent différentes espèces (ajouter visuels) : aubépine monogyne, châtaignier, chêne pédonculé, chêne sessile, hêtre, merisier, et prunellier.

### - Haies en triple rangée : 950 m

80% strate arbustive aubépine monogyne, bourdaine, charme, fusain d'Europe, noisetier, prunellier, sureau noir et 20% strate arborée bouleau verruqueux, chêne pédonculé, chêne sessile, érable champêtre, merisier, orme champêtre.

### - Haies Bocagères : 540 m

Elles séparent des parcelles agricoles à l'Ouest de Caudan : 60% de strates arbustives : aubépine monogyne, bourdaine, charme, fusain d'Europe, noisetier, prunellier, sureau noir et 40% de strates arborées : bouleau verruqueux, chêne pédonculé, chêne sessile, érable champêtre, merisier, orme champêtre.



Sureau noir



Un noisetier



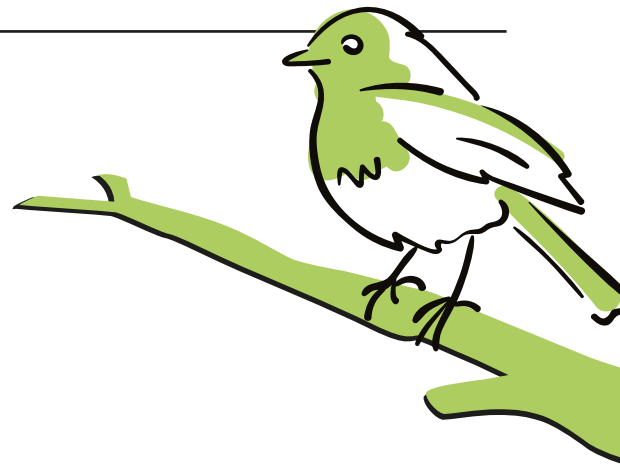
Un châtaignier



Fusain







- **2,47 ha de plantations favorables** au bouvreuil pivoine :  
bouleau verruqueux, bouleau pubescent, noisetiers, sureau noir, et aubé-  
pine monogyne.

#### **Bouvreuil pivoine – Pyrrhula pyrrhula Enjeu sur site fort**

Le bouvreuil pivoine est classé vulnérable aux niveaux national et régional .  
La tendance de la population en France est à la baisse **moyenne annuelle de 4.82% entre 2001 et 2011**, et une baisse globale de 68% sur la période entière. La responsabilité biologique régionale est élevée en Bretagne. Ainsi l'enjeu patrimonial du bouvreuil pivoine est fort. Dans l'aire d'étude, deux couples sont nicheurs probables dans des boisements de feuillus. Son enjeu sur site est donc également fort.

Le bouvreuil pivoine vit dans les zones boisées, conifères ou feuillus, avec un sous-bois dense. On le trouve aussi dans les vergers, les parcs et les jardins.

Le bouvreuil pivoine est représenté en France par trois sous-espèces nicheuses : P.p. pyrrhula dans les Alpes, P.p. europaea dans la plus grande partie du pays (sauf les zones de plaine du tiers méridional du pays) et P.p. iberiae dans la chaîne pyrénéenne. Les effectifs nationaux (entre 500 000 et 1 million de couples dans les années 2000) sont toujours délicats à estimer pour un passereau très répandu.

En Bretagne, l'espèce est bien répartie et se reproduit dans l'ensemble de la région.



- **0,95 ha de plantations d'ajoncs d'Europe** favorables à la linotte mélodieuse.

### Linotte mélodieuse – *Carduelis cannabina*



La linotte mélodieuse est classée vulnérable au niveau national et en préoccupation mineure en Bretagne. La tendance de la population en France est **à la baisse avec -4.82% entre 2001 et 2011**. La responsabilité biologique régionale est modérée en Bretagne. Ainsi l'enjeu patrimonial de la linotte mélodieuse est modéré. Deux couples également sont nicheurs probables au sud de l'aire d'étude près de Lanester. Son enjeu sur site est donc également modéré. Elle niche dans des fourrés à ajoncs d'Europe.

La linotte mélodieuse se reproduit sur le territoire national en milieu mi-fermé et séjourne toute l'année.

Le statut de conservation de la linotte mélodieuse est considéré comme défavorable en Europe où un déclin a été mis en évidence dans plusieurs pays, dont la France. Ses effectifs connaissent un déclin modéré à fort sans qu'il soit pour autant possible de préciser les variations de dynamique régionale. Les raisons de ce déclin sont en grande partie liées aux modifications des pratiques agricoles, le régime alimentaire de la Linotte mélodieuse étant basée sur la consommation de graine de crucifères, graminées, chardons et bourgeons.

En Bretagne, l'espèce est assez bien répartie et se reproduit bien dans la région.

### Fourrés à ajoncs d'Europe

Surface dans l'aire d'étude : 6.2 ha

Cet habitat correspond à un stade d'enfrichement pré-forestier. Il est composé quasi-exclusivement d'ajoncs d'Europe (*Ulex europaeus*).

Dans l'aire d'étude, sa surface est limitée à 6.2ha, mais il est rare de le retrouver sur de grande surface d'un seul tenant comme c'est le cas ici.

Il offre un potentiel d'accueil assez fort en termes d'avifaune nicheuse patrimonial (linotte mélodieuse, bruant jaune, engoulevent d'Europe, etc) de reptiles et d'entomofaune.

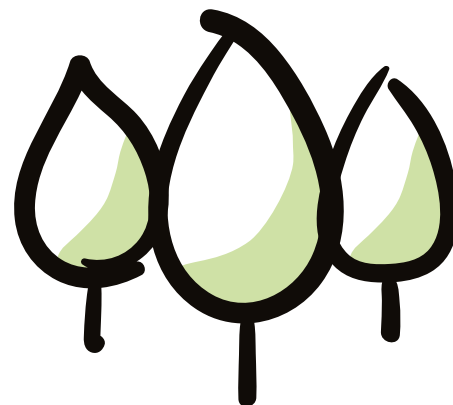


 **Au total c'est 3,42 ha de boisements et 3140 m de haies (5040 m si on compte 3 fois la haie triple) qui sont prévus sur la commune de Caudan.**

En complément, d'autres actions d'appui à la compensation sont menées dans le cadre de ce projet sur la commune de Langonnet :

- 0,75 ha de forêt mixte comprenant des chênes, ormes, et frênes des grands fleuves,
  - 1,24 ha de chênaie acidiphile permettant l'implantation propice de chênes appréciant ces sols acides,
  - 5,66 ha de bois d'œuvre,
  - 437 m de haie sur talus,
  - 241 m de plantation de haie,
  - 73 m de remplacement de haie,
  - 148 m de renforcement de haie existante.
- Soit 7,65 ha de boisements et 899 m de haies.

En l'absence d'opportunité foncière d'envergure en marge du projet routier sur la commune de Caudan, les boisements compensateurs seront réalisés sur une zone de réserve foncière gérée par le département du Morbihan. Ces parcelles, situées sur la commune de Langonnet, appartiennent au réservoir de biodiversité "bois, landes et marais des montagnes noires et de Plouray".



**Enfin, le Département s'est engagé à compléter la compensation en boisement si des opportunités foncières sont identifiées.**

## Calendrier des plantations

Septembre  
2024

Automne  
2025

Automne  
2027

Automne  
2029

### Calendrier des plantations liées aux mesures compensatoires

#### **lancées en septembre 2024**

Plantations à Langonnet

#### **automne 2025**

Plantations à Restendren

#### **automne 2025**

Plantations merlon de Lenn Sech / st Joseph

#### **automne 2027**

Plantation secteur de Kergohal haie côté Est

#### **automne 2029 au plus tard.**

Plantations hors des trois secteurs précités :  
1<sup>er</sup> automne après les travaux de mise à 2x2 voies  
de la section courante

### Calendrier des aménagements paysagers

L'étude paysagère s'appuiera sur les plans des études détaillées de la section courante c'est à dire à horizon fin 2025/ début 2026.

Un marché spécifique de mise en œuvre des plantations sera ensuite lancé pour une réalisation au premier automne après la fin des travaux de la RD769, au plus tard à l'automne 2029.



Hôtel du département  
2 rue de Saint-Tropez  
56000 VANNES  
Tél. 02 97 54 80 00  
[morbihan.fr](http://morbihan.fr)